

Chiens dans les parcs; civisme et propreté

Québec, le 18 avril 2012 – L'Arrondissement de La Cité-Limoilou, en collaboration avec le Service de police de Québec et la Société protectrice des animaux (SPA), procédera à une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de chiens qui fréquentent les parcs de l'arrondissement.

La campagne se déroulera du 22 avril au 31 mai prochain. Par la suite, les propriétaires de chiens contrevenants s'exposeront à des sanctions en vertu des règlements municipaux. Des policiers et des agents de la SPA patrouilleront dans les parcs et pourront délivrer des constats d'infraction assortis d'amendes aux propriétaires refusant d'obtempérer.

Les propriétaires de chiens sont les bienvenus dans les parcs de l'arrondissement, mais ils doivent faire preuve de civisme et de propreté en respectant les consignes suivantes :

- Les chiens doivent être tenus en laisse (maximum 2 mètres) en tout temps.
- Les excréments doivent être ramassés rapidement et déposés dans une poubelle. Des distributeurs de sacs sont installés dans plusieurs parcs.
- Il est impérieux de respecter les aires où les animaux sont interdits (signalisation). Aucun animal ne doit se retrouver à moins de 2 mètres d'une aire de jeux d'enfant.
- Des constats assortis d'amendes peuvent être remis aux propriétaires d'animaux qui ne respectent pas la réglementation municipale.

Deux parcs canins où l'animal peut circuler sans laisse sont accessibles, tous les jours, de 8 h à 23 h.

Parc canin de la Pointe-aux-Lièvres

25, rue de la Pointe-aux-Lièvres

Parc canin de la Pente-Douce

Au pied de la côte de la Pente-Douce, dans l'avenue Belvédère
(tout juste à côté du 600, avenue Belvédère)

-30-

Source : Jacques Pelletier
Divisions des relations avec les citoyens et du soutien administratif
418 641-6101, poste 3616